

TRENTE-DEUXIÈME SESSION DE LA 51^e LÉGISLATURE

Session du Grand Conseil des 25 et 26 juin 2024

Séance du mardi 25 juin 2024, à 13h30, au Château de Neuchâtel

Présidence de M^{me} Mary-Claude Fallet, présidente

PARTIS REPRÉSENTÉS AU GRAND CONSEIL ET GROUPES POLITIQUES

Les partis représentés au Grand Conseil forment cinq groupes désignés par les sigles suivants :

LR	Groupe libéral-radical	groupe formé par les membres du parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
S	Groupe socialiste	groupe formé par les membres du parti socialiste neuchâtelois (PSN)
VertPOP	Groupe VertPOP	groupe formé par les membres du parti Les Verts et du parti ouvrier et populaire (POP) ¹⁾
UDC	Groupe Union démocratique du centre	groupe formé par les membres de l'Union démocratique du centre (UDC)
VL-LC	Groupe Vert'Libéral-Le Centre	groupe formé par les membres du parti Vert'Libéral (VL) et du parti Le Centre (LC) ²⁾

PRÉSENCE

Présents : 87 députées et députés, 11 députées suppléantes et députés suppléants

<i>Députées et députés excusés</i>	<i>Députées suppléantes et députés suppléants en remplacement</i>
M ^{me} Céline Barrelet	M. Daniel Sigg
M. Laurent Duding	M. David Moratel
M ^{me} Céline Dupraz	M. Jean-Marie Rotzer
M. Arnaud Durini	M. Damien Schär
M ^{me} Cloé Dutoit	M. Yves Pessina
M. Richard Gigon	M ^{me} Catherine Loetscher
M. Ludovic Kuntzer	M ^{me} Edith Aubron Marullaz
M ^{me} Pascale Ethel Leutwiler	M. Olivier Favre-Bulle
M. Sébastien Marti	–

¹⁾ Le soulignement d'une lettre du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
Exemples : groupe VertPOP : membre des Verts = VertPOP, membre du POP = VertPOP.

²⁾ Le soulignement de lettres du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
Exemples : groupe VL-LC : membre VL = VL-LC, membre LC = VL-LC.

M. Ahmed Muratovic	M ^{me} Jacqueline Zosso
M ^{me} Sarah Pearson Perret	M. Pierre-Yves Jeannin
M. Martial Robert-Nicoud	–
M ^{me} Sophie Rohrer	M. Alain Rapin

PROPOSITIONS DÉPOSÉES

Les propositions suivantes ont été déposées et transmises aux membres du Grand Conseil et du Conseil d'État :

Interpellation

DDTE

24.173

24 juin 2024, 10h02

Interpellation Christine Ammann Tschopp

Horaire 2025 du transport régional de voyageurs : tout le monde n'est pas gagnant !

L'horaire 2025 du transport régional de voyageurs est synonyme d'améliorations de la desserte régionale ferroviaire sur la ligne du Pied du Jura. Par contre, les correspondances en gare de Neuchâtel pour les voyageurs venant notamment du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz seront fortement dégradées. Le Conseil d'État est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil d'État envisage-t-il de remédier à cette dégradation de l'offre ?
2. Pourquoi les Conférences régionales des transports (CRT) et le Conseil des transports n'ont-ils pas participé aux réflexions sur la refonte de l'horaire 2025 ? Pourquoi le Conseil d'État n'implique-t-il pas ces organes consultatifs pour trouver des solutions adéquates ?
3. Pourquoi l'ensemble des projets d'horaires n'ont-ils pas été publiés sur la plateforme officielle tp-info ?
4. Pourquoi la communication du canton de Neuchâtel relative au nouvel horaire 2025 n'est-elle pas disponible sur le site officiel de la Confédération (tp-info) comme celles de presque tous les autres cantons ?
5. Des modifications sont-elles encore prévues, suite à la consultation publique qui s'est déroulée du 23 mai au 9 juin ? Par qui et dans quels délais les propositions déposées durant la consultation seront-elles étudiées ? Les CRT et le Conseil des transports seront-ils enfin impliqués activement (et pas seulement passivement) dans le processus ?

Si l'on considère, comme cas d'école, l'exemple de la ligne 421 qui assure la desserte entre la gare de Neuchâtel et le Val-de-Ruz, le Conseil d'État peut-il répondre aux questions suivantes :

6. Pourquoi la desserte locale de la ville de Neuchâtel est-elle privilégiée par rapport à la ponctualité et aux correspondances avec le trafic national en gare de Neuchâtel ?
7. Pourquoi, dans ses réponses aux consultations des horaires des années précédentes, le service cantonal des transports (SCTR) ne mentionne-t-il jamais les remarques faites au sujet de cette ligne ?

Développement

Le projet d'horaire 2025 des transports publics mis récemment en consultation présente des changements importants, découlant notamment de l'entrée en vigueur du nouvel horaire CFF sur la ligne du Pied du Jura. Si l'on peut saluer la nouvelle offre en transports régionaux entre Yverdon et Bienne et l'amélioration notoire des liaisons régionales pour Fribourg au départ de Neuchâtel, on constate aussi que les horaires du trafic régional, notamment au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz, voire à La Chaux-de-Fonds, n'ont pas été repensés pour être en correspondance avec l'offre nationale.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente session a été transmis en temps utile aux membres du Grand Conseil. Il est de la teneur suivante :

Objets	Commentaires
Assermentation de député-e-s suppléant-e-s	4 assermentations
Élection d'un-e membre du bureau du Grand Conseil	
<i>Suite du traitement, débuté lors de la séance du 29 mai 2024</i> DDTE 23.245 12 octobre 2023 Motion du groupe VertPOP Pour la réalisation d'un Plan loup cantonal Amendements selon ordre de traitement et de vote : Amendement des groupes socialiste et libéral-radical, du 24 juin 2024 Amendement du groupe UDC, du 25 mars 2024	Position du Conseil d'État : refus de la motion Vote à la majorité simple
DFFD 24.020ce tome 1 24.020ce tome 2 24.020 COFI 24.020 COGES 22 avril, 10 juin et 28 mai 2024 Comptes – Gestion financière de l'État pour l'exercice 2023 Rapports du Conseil d'État, de la commission des finances et de la commission de gestion à l'appui des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2023 <i>Ordre de la discussion par chapitre :</i> – Autorités judiciaires (AUJU) – Autorités législatives (AULE) – Autorités exécutives (AUEX) / Chancellerie d'État (CHAN) – Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT) – Contrôle cantonal des finances (CCFI) – Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC) – Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) – Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) – Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) – Département des finances et de la santé (DFS)	Débat libre Projet de loi LFinEC : vote à la majorité simple Décret sur les comptes et la gestion 2023 de l'État : vote à la majorité simple Motion 19.107 , postulats 20.133 et 21.129 et recommandation 22.222 : vote sur le classement
DESC 23.252com 3 mai 2024 Inéligibilité Rapport de la commission législative concernant un projet de loi modifiant la loi sur les droits politiques (LDP) (Inéligibilité)	Débat libre Vote sur l'acceptation du rapport

DFFD 23.044ce Annexe 23.044com 20 décembre 2023 et 10 juin 2024 Informatique neuchâteloise Rapports du Conseil d'État et de la commission des finances concernant le schéma directeur des systèmes d'information pour les années 2024-2029 à l'appui – d'un projet de décret portant sur l'octroi d'un crédit de 44'046'000 francs en faveur du développement des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel ; – d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 31'238'552 francs en faveur du renouvellement des infrastructures informatiques ; – d'un projet de loi modifiant la loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU)	Débat libre Projet de décret n°1 (développement systèmes d'information) : vote à la majorité qualifiée de 3/5 Projet de décret n°2 (renouvellement infrastructures informatiques) : vote à la majorité qualifiée des 3/5 Projet de loi : vote à la majorité simple Postulats 15.156, 18.125, 20.149 et 22.158, motion 19.107 et recommandation 22.228 : vote sur le classement Postulat 24.169 : Position du Conseil d'État : acceptation du postulat Vote à la majorité simple Recommandation 24.170 : vote à la majorité simple
DSRS 24.011ce 24.011com 14 février et 4 juin 2024 Établissements médico-sociaux – Cautionnements Rapports du Conseil d'État et de la commission Santé à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement d'un montant de 65'000'000 francs, destiné au cautionnement d'emprunts pour la modernisation et le développement des infrastructures des établissements spécialisés (EMS et pensions)	Débat libre Projet de décret : vote à la majorité qualifiée de 3/5

trouvées avec d'autres cantons. C'est déjà le cas, par exemple pour les fournitures papier, le matériel scolaire ou le matériel informatique. Quant aux communes, les plus grandes collaborent déjà (villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ainsi que les communes de Milvignes et La Tène). L'incitation à collaborer se fonde, évidemment, sur la volonté d'efficacité des prestations, dont fait naturellement partie le prix.

Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)

Pas d'observation.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Pas d'observation.

Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

M. Romain Dubois (S) : – Notre question concerne la police neuchâteloise (PONE). Dans le cadre du rapport 22.012 en lien avec l'adaptation de la loi sur la police (LPol) à la nouvelle Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI), notamment en lien avec les mesures particulières liées au terrorisme, dans le cadre des travaux de commission et comme cela ressortait du rapport de commission, le Conseil d'État s'était engagé, à la suite d'un retrait du postulat qui avait été proposé par le groupe socialiste, à ce que, dans le rapport annuel de la police, qui figure maintenant dans le rapport des comptes, le nombre de mesures ou de fiches de renseignements en lien avec la mise en œuvre de la LMSI serait indiqué dans le rapport. Dès lors que ces statistiques ne sont pas dans le rapport 2023, nous nous permettons de demander si ces chiffres sont connus et s'ils seront publiés à l'avenir.

Et en lien avec cette question ou en tout cas en lien, de manière plus générale, avec la police neuchâteloise et avec une question qui avait déjà été posée lors de la dernière session et la fameuse présence d'un policier du groupe de renseignement de la police neuchâteloise dans une assemblée générale de la Fédération des étudiant-e-s neuchâtelois-e-s (FEN), il est demandé simplement quelle était la base légale sur laquelle se basait cette observation, parce qu'en quelque sorte, quand une personne de la police est présente sur un lieu à titre secret, eh bien, c'est une observation secrète au sens juridique. Et il est demandé également si cette observation s'est faite sur la base de la Loi fédérale sur le renseignement, puisqu'on a un policier du groupe renseignement, ou sur la base des articles 68 et suivants de la LPol, qui parlent quand même, quand on fait une observation secrète, de soupçons concrets de crime ou délit, et auquel cas quels seraient ces soupçons concrets de crime ou délit.

M. Francis Krähenbühl (LR) : – Notre question concerne également la police neuchâteloise (PONE). 49% d'augmentation de la criminalité en matière numérique. A-t-on une idée des coûts directs et indirects induits par la cybercriminalité, au-delà des 2,8 EPT qui sont occupés dans cette brigade ?

M^{me} Diane Skartsounis (VertPOP) : – La question concerne le service des ressources humaines (SRHE).

Dans les comptes 2023, comme il l'a déjà été dit, la charge du personnel est bien inférieure au budget. Un grand nombre de postes n'ont pas été repourvus et notamment des postes de cadres. Quelle en est la raison ? Y a-t-il un manque d'attractivité car les salaires ne sont pas adéquats ? Les conditions de travail sont-elles trop exigeantes ou y a-t-il une pénurie de personnel ayant le profil désiré ?

M. Francis Krähenbühl (LR) : – Toujours concernant le SRHE, a-t-on un décompte précis des ressources humaines qui sont activées au bilan, donc qui correspondent en principe à des postes